



## Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du Maire, M. VIAUD Christophe.

**Etaient présents :** M. VIAUD Christophe – Mme VERGNAUD Catherine - Mme THIMONIER Sylvie – M. DEMEESTER Guillaume - Mme DECHATRE Sylvie - M. CARPENTIER Régis - M. FROMENTEAU Michel - Mme BELLO Valérie (présente jusqu'à 21h50) - M. LEDEVIN Mikael - Mme ROBERT Catherine

**Etaient absents excusés :** M. MOISY Patrick - M. GIRAULT Pierrick - Mme REBEYRAT Bernadette - Mme METAYER Catherine - M. BLANCHARD Olivier

**Etaient absents :**

**A été nommé secrétaire :** Mme THIMONIER Sylvie

<b><u>Date de convocation :</u></b> 27/06/2025	<b><u>Nombre des membres :</u></b> - en exercice : 15 - présents : 9 - votants : 9
---	---

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04/06/2025 :**

Mme BELLO souhaite que soit apportées des modifications sur le PV du dernier conseil page 8 :

- Le courrier de l'association l'a choquée et non désolée.
- Mme BELLO répond à M. GIRAULT que cela n'a rien à voir avec le sujet abordé et qu'il n'y a aucun problème à prendre contact avec le préfet pour échanger sur ce sujet.

M. Le Maire demande que les modifications soient apportées. Il en profite pour annoncer que la commune a eu un accord verbal de M. le curé pour qu'un local soit utilisé par l'association LCV86. M. Le Maire est en attente d'une confirmation écrite et d'éclaircissements concernant le stockage ainsi que les charges.

Mme BELLO demande ce qu'il en est de la maison de Mlle HUBERT. M. Le Maire répond que l'achat a été fait par rapport au terrain qui se situe entre l'école et le pôle périscolaire et que cette maison a besoin d'être rénovée.

### **Point à rajouter à l'ordre du jour :**

- Présentation de la proposition d'Orange par M. CARPENTIER et M. DEMEESTER
- Proposition de devis pour le mobilier de l'école
- Proposition de devis pour du matériel d'éclairage de Noël pour l'Eglise
- Convention de mise à disposition du personnel de la CCVG pour la commune

**Prochaine réunion du conseil municipal :** le mercredi 3 septembre 2025 – 20h30

## **1 - Finances**

### **Point sur la trésorerie**

L'information est donnée en séance. M. Le Maire ajoute que la trésorerie est stable, ce qui permet d'honorer nos engagements.

### **Proposition de devis pour l'achat d'une rampe et d'une comière pour l'Eglise**

Afin de faciliter l'accès à l'Eglise pour les personnes à mobilité réduite, M. le Maire propose au conseil de procéder à l'achat d'une rampe d'accès en aluminium striée de 900 de large sur 1000 de long et pour une hauteur de 150mm ainsi que d'une comière 70X50 en aluminium striée longueur 2000. Un devis a été demandé en ce sens à la société LANNEAU ET FILS. Cette dernière nous propose un devis pour 600 € HT, soit 720 € TTC. Cela permettra une remise en sécurité et l'accessibilité à l'Eglise. Cette rampe sera mobile mais restera sur place.

Mme BELLO demande si un devis a été demandé à l'entreprise de menuiserie qui s'est installée sur Verrières. M. FROMENTEAU répond par la négative. Mme BELLO demande à ce qu'au moins deux devis soient réalisés. Elle met en avant que cela serait loyal et logique vis-à-vis de cette entreprise.

M. Le Maire demande à M. FROMENTEAU qu'un autre devis soit demandé (en tenant compte du fait que la rampe soit aux normes et légère) et ce point sera reporté au prochain conseil.



**Demande de subvention Activ'3 - 2025**

Dans le cadre de la demande de subvention ACTIV'3 de 2025, M. le Maire présente au conseil les devis qui seront à l'appui de cette demande ainsi que le plan de financement. Par ailleurs, M. Le Maire explique que le département a diminué ces subventions de 10% environ et reprend les achats qui ont été projetés.

DEPENSES		RECETTES		
Projets	Montant HT	Organismes/subvention	Taux	Montant HT
Décoration de Noel - DECOLLUM	2 862,00 €	Département de la Vienne - Dispositif ACTIV'3 (2025)	78,64%	15 600,00 €
Tablette - SPOT MULTIMEDIA	1 375,00 €			
Cassettes, coffres forts et disques durs - MANUTAN COLLECTIVITES	707,13 €			
Armoire positive 2 portes - BENARD	2 098,00 €			
Projecteurs - SONOMAX	1 728,00 €			
Ordinateurs - AT86	4 602,00 €			
Rideau vidéo projecteur - A4 RECTO VERSO	1 680,00 €	Autofinancement	21,36%	4 237,56 €
Mobilier urbain - MANUTAN COLLECTIVITES	2 941,83 €			
Meuble de pré tri self - HENRI JULIEN	1 843,60 €			
<b>TOTAL HT</b>	<b>19 837,56 €</b>		<b>100,00%</b>	<b>19 837,56 €</b>

M. Le Maire en profite pour saluer les bénévoles qui ont organisé la fête de la musique.

**Délibération 20250604MC01**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis qui composeront la demande de subvention ACTIV'3 de 2025 ainsi que le plan de financement :

DEPENSES		RECETTES		
Projets	Montant HT	Organismes/subvention	Taux	Montant HT
Décoration de Noel - DECOLLUM	2 862,00 €	Département de la Vienne - Dispositif ACTIV'3 (2025)	78,64%	15 600,00 €
Tablette - SPOT MULTIMEDIA	1 375,00 €			
Cassettes, coffres forts et disques durs - MANUTAN COLLECTIVITES	707,13 €			
Armoire positive 2 portes - BENARD	2 098,00 €			
Projecteurs - SONOMAX	1 728,00 €			
Ordinateurs - AT86	4 602,00 €			
Rideau vidéo projecteur - A4 RECTO VERSO	1 680,00 €	Autofinancement	21,36%	4 237,56 €
Mobilier urbain - MANUTAN COLLECTIVITES	2 941,83 €			
Meuble de pré tri self - HENRI JULIEN	1 843,60 €			
<b>TOTAL HT</b>	<b>19 837,56 €</b>		<b>100,00%</b>	<b>19 837,56 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité, autorise M. Le Maire à faire une demande de subvention telle que décrite ci-dessus dans le cadre de l'ACTIV'3 DE 2025

**Décision modificative 2 de la section d'investissement**

Suite à une demande du SGC Sud Vienne d'intégrer les frais d'étude du projet « mairie », il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la DM2 SI pour 14 301 € en recettes ainsi qu'en dépenses comme suit. M. Le Maire explique qu'il s'agit d'un jeu d'écritures.



SECTION INVESTISSEMENT		
Chapitre - Article Désignation		Recettes
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	
	2031	Frais d'études
		14 301,00 €
Chapitre 010	Dotations, fonds divers et réserves	
	10222	FCTVA
		-14 301,00 €

  

SECTION INVESTISSEMENT		
Chapitre - Article Désignation		Dépenses
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	
	21311	Bâtiments administratifs
		14 301,00 €
Opération 109	Achat Terrain	
	2111	Terrains nus
		-14 301,00 €

**Délibération 20250604MC02**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la décision modificative 2 de la section d'investissement ainsi qu'il suit :

SECTION INVESTISSEMENT		
Chapitre - Article Désignation		Recettes
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	
	2031	Frais d'études
		14 301,00 €
Chapitre 010	Dotations, fonds divers et réserves	
	10222	FCTVA
		-14 301,00 €

  

SECTION INVESTISSEMENT		
Chapitre - Article Désignation		Dépenses
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	
	21311	Bâtiments administratifs
		14 301,00 €
Opération 109	Achat Terrain	
	2111	Terrains nus
		-14 301,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité, autorise M. Le Maire à procéder aux écritures de la DM2 SI décrites ci-dessus

**Clôture du budget annexe 98002**

Dans le cadre de la création du lotissement Paul Portejoie, un budget annexe N°98002 avait été créé. Etant donné que les écritures liées à ce projet sont terminées, et en accord avec le SGC Sud Vienne, M. Le Maire propose de clôturer ce budget au 31/12/2025. En effet, l'ensemble des travaux et des flux sont terminés.

**Délibération 20250604MC03**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les écritures budgétaires liées au budget annexe 98002 Lotissement Portejoie sont terminés.

En conséquence, il convient de procéder à la clôture de ce budget au 31/12/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité, autorise M. Le Maire à clôturer le budget annexe 98002 au 31/12/2025.

**Proposition de devis pour le remplacement d'extincteurs**

Suite à une visite règlementaire dans le cadre des contrôles périodiques, la société BOSQUET a fait parvenir à la commune un devis N° MB25087 pour le remplacement de 32 extincteurs au niveau des bâtiments communaux.

**Délibération 20250604MC04**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis N° MB25087 de la société BOSQUET pour le remplacement de 32 extincteurs et pour un montant de 1542.10 euros HT, soit 1850.52 euros TTC.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer le devis N° MB25087 de la société BOSQUET

## **Proposition de devis pour du matériel d'éclairage de Noël pour l'Eglise**

M. DEMEESTER explique qu'il s'agit d'un complément par rapport aux décorations de Noël qui ont déjà été commandées car il restait des crédits. Il s'agit un rouleau de 50 mètres de lumières LED blanches et rondes pour l'Eglise. La pose ne se réalisera qu'en 2026 car cela nécessite la location d'une nacelle et il n'y a plus de crédit dans l'enveloppe dédiée.

### **Délibération 20250604MC05**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis N° 2025-000003 de la société LANNEAU ELECTRICITE pour l'achat d'un cordon fil lumière LED blanc pur 50 mètres et pour un montant de 377.74 euros HT, soit 453.29 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer le devis N° 2025-000003 de la société LANNEAU ELECTRICITE

## **Proposition de devis pour le mobilier de l'école**

Suite aux travaux qui sont actuellement réalisés au niveau de l'école. Il est nécessaire de renouveler du mobilier au niveau des salles de classe car il est en plus ou moins bon état. Une réunion avec les maîtresses va être organisée et le matériel correct va rester en place. Il s'agit essentiellement de mobilier de rangement. Un devis a donc été demandé en ce sens par l'équipe éducative. L'entreprise MANUTAN COLLECTIVITE est homologuée pour les collectivités, il s'agit de matériel résistant, garanti et fabriqué en France. Cela permettra d'homogénéiser le matériel dans les classes.

### **Délibération 20250604MC06**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis N° COL250604159 de la société MANUTAN COLLECTIVITE pour du mobilier pour les salles de classe de l'école et pour un montant de 2550.62 euros HT, soit 3060.74 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer le devis N° COL250604159 de la société MANUTAN COLLECTIVITE

## **Convention de mise à disposition de personnel de la CCVG pour la commune**

Suite à une absence pour raison de santé au niveau de l'équipe administrative, un renfort a été demandé auprès de la CCVG. Un agent « mobile » de la CCVG est donc venu renforcer l'équipe administrative. Elle sera rémunérée sur la base d'un état d'heures. Dans un premier temps, elle venait les mardis et vendredis mais à compter du 1<sup>er</sup> juillet elle est disponible à 100%.

### **Délibération 20250604MC07**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de mise à disposition descendante de service entre la CCVG et la commune. Cette mise à disposition concerne le remplacement d'un des agents administratifs en arrêt pour raison de santé depuis la fin du mois de mai 2025.

L'agent de la CCVG est mis à la disposition de la commune de Verrières depuis le 02/06/2025 et jusqu'au 11/07/2025. Si l'absence de l'agent de la commune se poursuit, un avenant à la présente convention pourra être conclu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer la présente convention N°2025-552 et les avenants suivants, le cas échéant

## **2 - Travaux**

### **Point travaux école**

M. Le Maire souhaite informer le conseil de l'avancée des travaux. M. Le Maire salue le travail des enfants pour la fête de l'école mais également l'APE et le comité des fêtes. Les spectateurs étaient présents en nombre. M. Le Maire rappelle que les réunions de chantier sont les mercredis après-midi. L'objectif est que la maternelle soit livrée pour septembre 2025. La dalle est coulée, il faut attendre pour le séchage. Le placo est également terminé. Reste les bandes à réaliser ainsi que les finitions. Les peintres sont également à l'œuvre.



Une réunion a été réalisée avec les maîtresses pour le choix des sols et de la peinture. Le temps est compté, il faut se positionner lors des réunions de chantier. M. Le Maire remercie M. FROMENTEAU qui est assidu à ces réunions. L'après-midi il a été question de la partie élémentaire et du préau pour lequel les travaux se réaliseront cet été. Le planning est serré.

### Projet d'aménagement d'une antenne relai

M. Le Maire souhaite informer le conseil que l'entreprise CIRCET l'a sollicité pour savoir à quelle date le sujet du projet d'aménagement pourrait mis à l'ODJ. En effet, Bouygues et SFR souhaitent renforcer le dispositif internet et téléphonie mobile dans le secteur. A ce jour, les études ont été réalisées. M. Le Maire propose d'organiser une réunion technique afin que chacun puisse poser les questions nécessaires à sa compréhension. Le lieu pressenti serait aux alentours de la déchetterie car il s'agit d'un point haut. A ce jour, il n'y a qu'un seul opérateur (Orange), sur le château d'eau. Eaux de Vienne ne veut plus d'antenniste sur les châteaux d'eau. Par ailleurs, il est important que l'antenne se situe à proximité des réseaux électricité et fibre.

### Retour contrôle technique réglementaire salle polyvalente

M. Le Maire souhaite informer le conseil du retour officiel du SDIS86 concernant ce contrôle ainsi que des correctifs à apporter. En effet, tous les 3 ans, le SDIS réalise un contrôle des ERP, tout est passé en revu. Les vérifications ont été réalisées et il y a des corrections à apporter.

### Proposition de devis pour le curage de fossé

La commune avait été sollicitée par un administré concernant l'accessibilité d'un chemin commun avec la commune de Bouresse. M. Le Maire propose au conseil le devis N° 2504003 de la société GIRAUDEAU pour des travaux de curage de fossé. Ces travaux auront lieu au niveau du chemin commun avec la commune de Bouresse. Il est à noter que la commune de Bouresse a reçu le même devis que Verrières.

### **Délibération 20250604MC08**

*Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis N° 2504003 de la société GIRAUDEAU pour des travaux de curage de fossé et pour un montant de 1470.40 euros HT, soit 1764.48 euros TTC.*

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

*A l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer le devis N° 2504003 de la société GIRAUDEAU*

### Proposition de devis pour du marquage et de la signalisation

M. Le Maire propose au conseil le devis N° 5913 de la société SIGN'86 pour des travaux de marquage et de signalisation. Ce devis fait suite à l'incendie d'un véhicule qui a eu lieu au niveau de Grand Rue. M. Le Maire explique que les panneaux et miroirs ont été commandés mais que nous avons dû attendre le passage de l'expert pour pouvoir les installer. Mme THIMONIER demande s'il y aura une prise en charge par l'assureur. M. Le Maire répond par l'affirmative, mais pas en totalité.

### **Délibération 20250604MC09**

*Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis N° 5913 de la société SIGN'86 pour des travaux de marquage et de signalisation et pour un montant de 1282.50 euros HT, soit 1539.00 euros TTC.*

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

*A l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer le devis N° 5913 de la société SIGN'86*

## **3 – Ressources Humaines**

### Demande de l'école concernant les ateliers culinaires 2025-2026

Le Maire informe le conseil qu'il a été destinataire d'une demande de la Directrice de l'école pour que les ateliers culinaires puissent perdurer sur l'année scolaire 2025-2026. M. le Maire rappelle au conseil que l'achat des denrées alimentaires est à la charge de la commune comme les 3 heures supplémentaires rémunérées à l'agent par atelier (demande : 6 ateliers X 5 périodes, soit 90 heures supplémentaires dans l'année scolaire).

Sur le principe, M. Le Maire est d'accord avec cette demande et explique que le personnel est également partant et les enfants satisfaits de ces ateliers.



## Retour sur le jury de recrutement du 27/06/2025

M. Le Maire souhaite informer le conseil du choix du jury concernant ce recrutement. Pour rappel, ce jury fait suite à la vacance de poste qui a été publiée pour le poste d'Assistante administrative / Dispositif de Recueil des titres sécurisés (Cartes Nationales d'Identité et passeports). La commune a reçu beaucoup de candidatures et 3 candidates ont été sélectionnées par le jury pour un entretien. L'agent déjà en poste détenait toutes les compétences techniques attendues pour ce poste, elle a donc été retenue.

Mme BELLO demande qui composait le jury. M. Le Maire répond qu'il y avait : lui-même, la secrétaire générale de mairie, la 1<sup>ère</sup> adjointe ainsi que le 2<sup>ème</sup> adjoint mais seulement pour les 2 candidates extérieures, pour ce qui concerne ce dernier. A compter du 01/09/2025, l'agent sera en stage pour 1 année. Ce stage pourra être prorogé de 6 mois.

## **4 – Vie quotidienne**

### Convention pour l'organisation du ciné plein air avec la MJC21

Le Maire informe le conseil que dans le cadre du ciné plein air du 06/08/2025, une convention doit être signée afin d'organiser cet événement. La convention a été jointe à la présente note de synthèse afin que les élus puissent en prendre connaissance. M. Le Maire informe que M. DEMEESTER s'est chargé de la logistique avec la MJC21.

### **Délibération 20250604MC10**

*Monsieur le Maire présente la convention pour le ciné plein air du 06/08/2025 avec la MJC21 pour l'organisation de cet événement (en PJ).*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré*

*A l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer ladite convention.*

### Tour Poitou Charente 2025

Suite à la demande de l'organisateur, M. Le Maire souhaite faire un retour au conseil concernant les 23 signaleurs. Le tour passera à Verrières le 29/08 vers 14h30. M. Le Maire remercie M. FROMENTEAU pour avoir trouvé les signaleurs avec l'aide d'un administré.

### Organisation de la commémoration de la Couarde

M. Le Maire souhaite faire un point organisationnel avec le conseil pour cet événement qui aura lieu, comme chaque année, le 3 juillet. M. Le Maire remercie ceux qui ont préparé cet événement et explique le déroulé de la journée. Par ailleurs, 2 bus ont été réservés pour emmener les enfants.

### Organisation de la fête communale

M. Le Maire souhaite faire un point organisationnel avec le conseil pour cet événement qui aura lieu les 12 et 13/07 prochains si on y inclut la brocante. L'installation débutera le mardi après-midi. Mme VERGNAUD s'est chargée des commandes de nourriture pour les bénévoles. M. Le Maire remercie le comité des fêtes pour leur aide. M. Le Maire a assisté à une visio afin d'informer les communes que les feux d'artifice sont interdits jusqu'au 6 juillet inclus. Pour les 12, 13 et 14 juillet, la décision n'est pas encore prise.

Il y a ensuite un échange concernant un parking dans un champs. M. Le Maire souhaite se prémunir d'un potentiel risque d'incendie dans un champs très sec avec un grand nombre de véhicules. Se pose la question de l'endroit où pourraient se stationner les spectateurs.

Concernant la canicule, il est rappelé que les administrés peuvent contacter la mairie pour que leurs coordonnées soient prises afin d'être appelés en cas de fortes chaleurs. Cette information pourra être remise sur le bulletin municipal.

### Retour sur la réunion du 23/06/2025 concernant le projet Féerie de Noël

M. Le Maire souhaite faire un point avec le conseil suite à cette réunion. Ce qui a été imaginé c'est de réaliser un village éphémère et féérique entre l'épicerie et la salle JAL avec l'appui du comité des fêtes et des exposants sur une ambiance de Noël. La journée du 6 décembre 2025, il y a le Téléthon et vers 17h00-17h30 il y aura le marché de Noël avec une mise en lumière. Mme ZANNE, les enfants du centre de loisirs et l'association LCV86 vont créer des décors de Noël.

Ensuite le conseil débat concernant la proposition de la MJC21 par rapport à une fanfare pour un coût de 1000 €. Le conseil valide ce choix.



## Retour sur la réunion d'Octobre Rose 2025

M. Le Maire souhaite faire un point avec le conseil suite à cette réunion : la prochaine réunion sera le 25/08/2025.

### Présentation de la proposition Orange

M. CARPENTIER et M. DEMEESTER présentent la proposition d'Orange. Ils rappellent au conseil que SRT avait fait une proposition pour la salle polyvalente, la mairie, l'école, le gymnase, les ateliers et le pôle périscolaire pour un passage en fibre. Il y avait un seul point pour la mairie et l'école et du wifi depuis l'école pour le gymnase.

Dans le cadre d'un contrat qui prenait fin pour l'école, un autre chiffrage a été demandé à Orange, comprenant l'investissement de base ainsi que les abonnements à la fibre.

Pour ce qui est du gymnase, Orange propose un raccordement fibre et non un passage via du wifi. Orange prendrait à sa charge le terrassement. Il y aurait également le lien entre l'école et la mairie ainsi que le renouvellement des téléphones pour l'école.

SRT proposait un contrat de 3 ans avec un investissement de 16 044.50 € HT et un abonnement de 336.00 € HT / mois, soit 4 032.00 € HT / an. Actuellement, l'abonnement annuel coûte 7 235.65 € HT.

Orange propose un investissement pour 10 234.39 € HT, une maintenance annuelle pour 5 ans de 645.50 € HT. Pour ce qui est des abonnements, la 1<sup>ère</sup> année le coût mensuel sera de 605.62 € HT, soit 7 267.44 € HT pour une année. Les années suivantes les abonnements mensuels passent à 639.62 € HT, soit 7 675.44 € HT / an.

### Délibération 20250604MC11

*Monsieur le Maire présente la proposition commerciale établie le 26/05/2025 par Orange (en PJ).*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

*A l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer ladite proposition.*

## **5 - Questions diverses**

### Agenda de M. Le Maire

M. Le Maire remercie Mme VERGNAUD et le personnel administratif pour avoir appelé les administrés dans le cadre des fortes chaleurs.

L'assemblée générale de l'AMF sera ce vendredi matin.

Mardi prochain, il y a une réunion dans le cadre du centre de formation au métier du nucléaire.

## **6 - Tour de table**

### Mme DECHATRE

Le conseil de l'école a eu lieu en juin, le compte rendu sera transmis. L'équipe éducative remercie la mairie. La sortie au Puy du Fou est décalée en octobre 2025. Les élèves de CM2 ont donc reçu une entrée à Dienné offerte par l'APE. Il n'y aura pas de réunion générale mais des réunions par classes.

Vendredi soir, sera réalisé l'état des lieux avec la MJC21. Cet été ils vont utiliser le pôle périscolaire, la salle ALSH, l'aquarium et la grande salle Lochon. La MJC21 procédera à l'entretien de ces salles.

### Mme ROBERT

Les travaux à la Binnotière sont achevés.

*Fin de séance*

A VERRIERES, le 02/07/2025

Le Maire, Christophe VIAUD



La secrétaire de séance, Sylvie THIMONIER

